LE MONT sur Lausanne

Conseil communal

Cité de l'énergie Le Mont-sur-Lausanne
Cap vers la société à 2000 watts

Le Mont-sur-Lausanne, le 23 juin 2026

Séance du lundi 22 juin 2026
(Président : Christophe Blanc)

Extrait du procès-verbal

- Vu le préavis n° 14/2026 de la Municipalité du 5 mai 2026 ;
- Ouï le rapport de la Commission des finances et celui de la Commission ad hoc désignée pour examiner cette affaire ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Le Conseil communal décide

- D'adopter le principe de la création d'une indemnité pour frais de garde d'enfants des membres du Conseil communal dès le début de la législature 2026-2031 ;

- D'autoriser une dépense extraordinaire estimée à un montant de CHF 4'300.00 pour le budget 2026, pour laquelle une nouvelle ligne budgétaire sera créée pour le Conseil, intitulée « participation aux frais de garde des enfants des membres du Conseil communal » ;

- De prévoir ensuite chaque année cette dépense au budget, en recalculant le montant selon le nombre de conseillers concernés.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Christophe Blanc

CONSEIL COMMUNAL DU MONT — CANTON VAUD — LIBERTÉ ET PATRIE

La secrétaire

Alexandra Magnenat

Route de Lausanne 16
021 651 91 91
Case postale 35
conseil@lemontsurlausanne.ch
1052 Le Mont-sur-Lausanne
www.lemontsurlausanne.ch